

# **CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**



## **PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE**

**DU LUNDI 5 DÉCEMBRE 2011**

**A LA SALLE DES MARIADOULES, ARAN**

(Ouverture à 17h30 - Clôture à 19h30)

TABLE DES MATIERES

1.	APPEL NOMINAL	3
2.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3.	COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	3
4.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2011	5
5.	PRÉAVIS N° 09/2011 - MODIFICATION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE POUR L'EXPLOITATION DES FORÊTS SUITE À LA FUSION DES COMMUNES DE CULLY, EPESSES, GRANDVAUX, RIEUX ET VILLETTE	5
6.	PREAVIS N° 11/2011 - FIXATION DE PLAFONDS EN MATIÈRE D'EMPRUNTS ET DE RISQUES POUR CAUTIONNEMENTS - LÉGISLATURE 2011-2016	6
7.	PRÉAVIS N° 12/2011 – ACCEPTATION DE LA SUCCESSION EN DÉSHÉRENCE DE MONSIEUR PROSPER GORJAT	8
8.	PRÉAVIS N° 10/2011 – PROJET DE BUDGET 2012	10
9.	COMMUNICATIONS MUNICIPALES	18
10.	PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	19

En l'absence de M. Jean-Louis Bandini, Président du Conseil communal, Mme Brigitte Leprovost, Vice-Présidente, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, conseillères et conseillers communaux, conseillère et conseillers municipaux.

Elle salue également la présence de la presse et les quelques personnes dans les rangs du public.

**1. APPEL NOMINAL**

La secrétaire procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mme et MM. Nicole Gross, Max Graf, Patrick Chollet, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Yves Kazemi	
	65 Conseillers communaux selon la liste de présence.	<b>65</b>
ABSENTS EXCUSÉS :	MM. Jean-Louis Bandini, Vincent Chollet, Roland Parisod, Jean Christophe Schwaab et Yves Sesseli	5
TOTAL :		70

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

**2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Appel nominal
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Communications du Bureau du Conseil communal
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 octobre 2011
5. Préavis n° 09/2011 - Modification de la convention intercommunale pour l'exploitation des forêts suite à la fusion des communes de Cully, Epesses, Grandvaux, Riex et Villette
6. Préavis n° 11/2011 - Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements - Législature 2011-2016
7. Préavis n° 12/2011 – Acceptation de la succession en déshérence de Monsieur Prosper Gorjat
8. Préavis n° 10/2011 – Projet de budget 2012
9. Communications municipales
10. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour est adopté tel quel, à l'unanimité.

**3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL**

Voici quelques informations sur les activités et correspondances survenues depuis la dernière séance du Conseil communal.

**Au courrier :**

- ✓ Le 1<sup>er</sup> novembre de la Préfecture, les instructions pour le scrutin du 13 novembre 2011.
- ✓ Le 10 novembre du Bureau électoral cantonal, un courriel informant de l'organisation du scrutin du 13 novembre suite au « bug » informatique survenu le 23 octobre.
- ✓ Le 15 novembre du Tribunal cantonal, un courrier recommandé arrêtant la requête de Jean-Christophe Schwaab comme irrecevable, la décision du Conseil ne contenant pas de règles de droit.
- ✓ Le 16 novembre de la Municipalité, une copie d'un courrier qu'elle a adressé au Département de l'Intérieur pour solliciter le versement du surcoût de CHF 2'000.- engendré par les dysfonctionnements informatiques du scrutin du 23 octobre.
- ✓ Le 18 novembre de Promove, une invitation au cocktail dînatoire du 8 décembre 2011 à Montreux.
- ✓ Le 21 novembre du SECRi, un courrier recommandé indiquant que le recours de Jean Christophe Schwaab est repris par le service juridique et législatif du Canton demandant au Conseil de se déterminer éventuellement d'ici le 12 décembre 2011.
- ✓ Le 24 novembre de la Préfecture, les instructions pour le scrutin du 27 novembre 2011.
- ✓ Le 25 novembre du Bureau électoral du chef lieu d'arrondissement, un courrier au SECRi confirmant la procédure de remplacement du député Schwaab au Grand Conseil.

**Manifestations :**

- ✓ Les 4 et 5 novembre, soirée saumon fumé et foie gras maison à Riex
- ✓ Le 5 novembre, loto du Sauvetage de Villette
- ✓ Le 12 novembre, brunch des Anciens du FC Vignoble à Cully
- ✓ Le 19 novembre, loto de l'USL à Cully
- ✓ Du 19 au 24 novembre, fabrication des couronnes de l'Avent à Grandvaux, puis vente des couronnes de l'Avent à Cully, Grandvaux et Riex
- ✓ Le 26 novembre, des huîtres et du Villette à Aran
- ✓ Marché-vente de Noël de la Paroisse réformée de Villette à Grandvaux
- ✓ Le 27 novembre, soupe à la Courge offerte au caveau Corto à Grandvaux
- ✓ Le 4 décembre, Cully-Bazar

**Scrutin du 13 novembre 2011 – Election du Conseil des Etats (2<sup>ème</sup> tour) – Election de deux membres**

Savary Géraldine (744 voix), Moret Isabelle (686 voix), Recordon Luc (680 voix) et Parmelin Guy (596 voix).

**Scrutin du 27 novembre 2011 – Election complémentaire au Conseil d'Etat (1<sup>er</sup> tour)**

Rapaz Pierre-Yves (502 voix), Métraux Béatrice (454 voix), Gétaz Emmanuel (297 voix) et Gurtner Robert (6 voix).

Taux de participation de Bourg-en-Lavaux : environ 43% pour le scrutin du 13 novembre et environ 40% pour celui du 27 novembre.

**Prochains scrutins :**

18 décembre 2011 : 2<sup>ème</sup> tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat

11 mars 2012 : 1<sup>er</sup> tour des élections cantonales et votation fédérale

Les séances 2012 du Conseil communal sont fixées comme suit :

Lundi 20 février 2012 Lundi 23 avril 2012 Lundi 25 juin 2012 Lundi 3 septembre 2012 Lundi 29 octobre 2012 <b>Vendredi 7 décembre 2012</b>
--

Les 3 premières séances auront lieu à Cully et les 3 suivantes, à Grandvaux.

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2011**

*(Arrivée de M. Daniel Gay à 17h40)*

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

Il n'y a pas de demande, le procès-verbal est adopté à l'unanimité moins 1 abstention avec remerciements à la secrétaire.

#### **5. PRÉAVIS N° 09/2011 - MODIFICATION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE POUR L'EXPLOITATION DES FORÊTS SUITE À LA FUSION DES COMMUNES DE CULLY, EPESES, GRANDVAUX, RIEUX ET VILLETTE**

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la Vice-Présidente passe au vote.

### **CONCLUSIONS**

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU**

- vu le préavis n° 09/2011 de la Municipalité du 24 octobre 2011,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **DÉCIDE**

par 63 voix (à l'unanimité)

**d'accepter** la modification de la convention d'entente intercommunale entre les communes de Bourg-en-Lavaux et Forel (Lavaux), au 1<sup>er</sup> janvier 2012, sous réserve de l'acceptation d'un préavis municipal par le Conseil communal de la commune de Forel (Lavaux).

(Arrivée de M. Pietro Scalfaro à 17h45)

**6. PREAVIS N° 11/2011 - FIXATION DE PLAFONDS EN MATIÈRE D'EMPRUNTS ET DE RISQUES POUR CAUTIONNEMENTS - LÉGISLATURE 2011-2016**

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

M. J. Micol : Il souhaite souligner quelques points : le plafond maximum d'emprunts progresse considérablement, au niveau des emprunts actuels, passant de CHF 21 millions à CHF 43 millions. Il faut être conscient que ceci ne veut pas dire de dépenser n'importe comment, car chaque investissement devra être approuvé par le Conseil communal, dès le moment où cela dépasse CHF 50'000.-. On a aussi un plafond global du même ordre de grandeur, mais il n'est pas exercé.

La discussion est ouverte.

M. P. Scalfaro : Il est impressionné par le doublement de la quotité. Il n'a pas tout compris dans le plafond, car il a remarqué une augmentation de recettes et de charges de 9% environ sur l'année 2010. Le niveau d'endettement de CHF 45 millions, sur toute la législature, lui paraît beaucoup. Il demande des éclaircissements quant à ce doublement de la quotité ?

M. J. Micol : Cela ne veut pas dire qu'on va emprunter jusqu'à ce montant. Nous sommes aujourd'hui des communes consolidées et sommes déjà à un plafond de CHF 43 millions. Cela évitera des demandes au canton : on veut rester souverain au niveau communal. Chaque investissement sera décidé ou non par le Conseil. Il faut savoir que ces montants ont été repris des investissements prévus par les ex communes indépendantes. Cela ne signifie pas non plus que ce sera dépensé.

M. R. Bech : Ce doublement est le résultat d'une arithmétique. Le montant de CHF 45 millions représente le maximum des endettements pour lesquels on n'a pas besoin de demander des autorisations au canton sur 4 ans. La quotité se fait par rapport aux revenus de fonctionnement sur une seule année. Aujourd'hui, on est à CHF 21 millions et si on double de CHF 21 à 45 millions, on va comparer au même revenu de fonctionnement annuel. Le doublement de la quotité est une simple règle mathématique. CHF 45 millions représentent la totalité du plan des investissements.

M. S. Crosa : Il a une remarque : il trouve que sommer simplement les communes individuellement pour faire le montant de l'investissement, alors

qu'on vient de fusionner, le but de la fusion étant d'optimiser les investissements et les dépenses, le surprend.

M. J.-P. Haenni, Municipal : Le raisonnement est faux. La Municipalité a établi un plan d'investissements sur 5-6 ans et avec tout ce qu'elle a prévu, on arrive au résultat de CHF 43 millions, par conséquent à un montant maximum de CHF 45 millions pour les emprunts.

M. D. Gay : Le plan d'investissements a été fait sur la base du total des investissements des anciennes communes. Il devrait y avoir un plan d'investissements du processus de fusion, ce n'est pas un plan d'investissements de la nouvelle commune. La base de réflexion était la situation séparée et individuelle des communes qui ont fusionné. Pour déterminer les investissements de la nouvelle commune, on devra raisonner sur ce dont la nouvelle commune a réellement besoin et non pas sur la base des investissements des communes antérieures.

M. J.-P. Haenni, Municipal : On a pris les 5 anciennes communes pour voir les investissements futurs et on arrive à CHF 45 millions. Ce n'est pas juste multiplier par deux.

M. B. Rufi : Il souhaite préciser que lorsqu'on avait étudié, lors du processus de fusion, les budgets d'investissements de chaque commune et regardé ce qui a été réalisé entre les budgets et la réalité, on s'est aperçu que les municipalités ont réalisé le 65% des intentions d'investissements sur la base du plan d'investissements. Aujourd'hui, CHF 45 millions représentent le résultat de ce que les communes prévoient (marge d'autofinancement), de ce que l'on encaisse aujourd'hui et de combien on dépense au niveau du plan d'investissements pris à 100%. Il est persuadé que dans 5 ans, on ne sera pas à CHF 45 millions d'emprunts. Cette manière évite d'aller au Conseil d'Etat pour demander une éventuelle autorisation.

La parole n'est plus demandée, la Vice-Présidente passe au vote.

**Acceptez-vous les conclusions de la Commission des finances ?**

## **CONCLUSIONS**

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

- vu le préavis n° 11/2011 de la Municipalité du 7 novembre 2011,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DÉCIDE**

par 64 voix (à l'unanimité)

➤ **de fixer** les valeurs suivantes pour la législature 2011 - 2016 :

1. Plafond d'emprunts (*brut*) : **CHF 45'000'000.-**

2. Plafond de risques pour cautionnements et autres *formes de garanties* : **CHF 4'000'000.-.**

**7. PRÉAVIS N° 12/2011 – ACCEPTATION DE LA SUCCESSION EN DÉSHÉRENCE DE MONSIEUR PROSPER GORJAT**

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

Mme L. de Palma : Elle aimerait savoir comment les parcelles vont être valorisées et comment la répartition va se faire 50/50 avec le canton ?

M. le Syndic : C'est simple : on est en copropriété avec l'Etat de Vaud qui va vendre l'ensemble et on divisera par deux pour ce qui est de l'immobilier. Concernant les vignes, on pense garder le tout, à moins qu'il y ait une proposition de vente. Le morcellement a été fait par la commission spéciale du Grand Conseil qui s'est rendue sur place pour une évaluation et la partie immobilière sera vendue au plus offrant, de même pour la partie vignes. S'il n'y a aucun vigneron, la commune se propose de reprendre toutes les vignes. Ceci permettrait de faire des échanges éventuels.

Mme L. de Palma : Concernant ces vignes, la Municipalité va-t-elle prendre la décision de les garder ou de les vendre à un autre vigneron ?

M. le Syndic : C'est l'Etat de Vaud qui dirige cette opération et la Municipalité aimerait garder les vignes pour moitié s'il n'y avait pas d'offre de la part de vignerons.

Mme L. de Palma : Si elle a bien compris, on est héritier de ces vignes et de ce bâtiment. Celui-ci va être vendu et la moitié de la vente nous revient. En fait, les vignes sont déjà à la commune.

M. le Syndic : On est déjà héritier pour 50% de la valeur des vignes. Si on devait prendre une décision, on devrait passer devant le Grand Conseil pour demander l'autorisation d'acheter ces vignes, à moins qu'un vigneron ne dépose une offre.

- M. P.-A. Fontannaz : La commune de Bourg-en-Lavaux aurait-elle intérêt à acheter la moitié des bâtiments pour une utilisation communale ?
- M. le Syndic : L'Etat de Vaud veut vendre et le rôle de la Municipalité n'est pas d'être propriétaire immobilier. En plus, à quoi une villa servirait-elle ? Un bâtiment éventuellement.
- M. M. Duboux : Aujourd'hui, la commune est copropriétaire de la moitié de la maison. Il s'agit d'une masse successorale. Ce n'est pas à la commune de prendre le pain de la bouche des vigneron. Ce devrait être aux vigneron d'avoir la priorité d'acquérir ces vignes.
- M. le Syndic : La maison a été sortie du cadastre par la commission du Grand Conseil. Nous sommes à 50% héritiers avec l'Etat de Vaud, c'est pourquoi on veut vendre la maison séparément et on serait heureux de pouvoir revendre ces vignes à un vigneron, pour autant qu'il fasse la demande en bonne et due forme auprès de l'Etat de Vaud qui s'en chargera.
- M. V. Gaudin : Il semblerait que l'Etat de Vaud a plus de droits que nous, car il arrive à morceler, à diviser les domaines à sa guise. On n'aurait pas le même droit foncier, puisque des exploitations sont in-morcelables. Certains vigneron n'ont même pas le droit de reprendre leurs vignes, car l'Etat estime que c'est un seul domaine, par exemple en cas de succession. Il ne trouve pas cela correct. Après avoir discuté longuement avec des collègues vigneron, il prétend que ce n'est pas le rôle de la commune d'acheter des vignes, qu'elle doit se contenter de ce qu'elle a, surtout qu'elle obtient des droits sans payer le droit foncier comme les vigneron et qu'elle a des avantages liés aux emprunts. Il s'agit indirectement d'une concurrence.
- M. R. Bech : On a une propriété commune avec l'Etat de Vaud. Cette propriété comporte des bâtiments sur des parcelles bâties et des vignes. La volonté des deux héritiers est de vendre les parcelles avec le bâtiment. La volonté de l'Etat de Vaud par rapport aux vignes est de les vendre. La volonté de la commune est d'également d'offrir la possibilité à un vigneron d'acheter ces vignes en priorité et, si personne ne se présente, elle serait disposée à récupérer de l'Etat de Vaud la moitié des vignes appartenant aujourd'hui à l'Etat.
- M. Y. Delaloye : S'il y a eu ce morcellement, c'est simplement parce qu'il s'agit d'une grosse parcelle, celle où se situent la maison et la dépendance qui comportait des vignes et la maison. Pour éviter de se retrouver avec un problème de droit foncier et d'accessibilité compte tenu de l'emplacement, l'Etat de Vaud a décrété, à juste titre, de séparer et garder ce qui est utile et nécessaire pour vendre le maximum possible, soit la maison et la dépendance, sortir l'aspect vignes et de

diviser cette parcelle. Pouvoir morceler pour vendre le bien, la villa et la dépendance. Ces vignes reviendront à qui en fera la demande dans le respect des règles et qui sera prêt à payer le prix que la commune et l'Etat souhaiteraient obtenir.

Si personne n'est intéressé, le but de la commune est de pouvoir garder ces vignes pour en faire des échanges, car un vigneron préférera peut-être récupérer des m2 de vignes plutôt que de l'argent dans le futur.

Mme M. Schopfer : Combien de m2 représentent ces vignes ?

M. le Syndic : La surface est divisée en 716 m2 pour le bâtiment et environ 6'000 m2 pour les vignes.

La parole n'est plus demandée, la Vice-Présidente passe au vote.

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 12/2011 de la Municipalité du 7 novembre 2011,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DÉCIDE

par 62 voix, contre 1 et 1 abstention

- **d'autoriser** la Municipalité à accepter sa part légale à la succession en déshérence de Monsieur Prosper Gorjat, selon l'inventaire établi par la Justice de paix du district de Riviera-Pays-d'Enhaut.

### 8. PRÉAVIS N° 10/2011 – PROJET DE BUDGET 2012

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

M. R. Bech : Il relève que l'exercice d'établir un budget d'une commune fusionnée 2012, avec tous les impondérables qu'on maîtrise relativement, la facture sociale et la péréquation, n'est pas évident. Il tire son chapeau à la Municipalité et au boursier, car il a fallu jongler entre les « pommes » et les « poires » avec plusieurs incertitudes. La démarche a été solide et sérieuse, la prudence a été de mise partout surtout au niveau des recettes. Le budget présente un excédent de charges de CHF 55'000.-. Des éléments exceptionnels sont à considérer qui « embellissent » ce budget, comme la contribution cantonale de la fusion qui s'élève à

CHF 1'950'000.-, le produit de la vente de la succession P. Gorgeat de CHF 300'000.-. A l'inverse, il y a des frais de fusion qui constituent des charges. Sans ces éléments, l'excédent des charges serait de CHF 1'685'000.-. Pour le budget 2013, on ne pourra pas se payer le luxe d'avoir un budget aussi déficitaire.

La Vice-Présidente remercie la Commission des finances pour son rapport clair et détaillé.

### **1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, pages 1 à 3**

La discussion est ouverte.

Mme Ch. Lavanchy : Au compte 152.351.300 « Participation aux écoles de musique », elle souhaite savoir quelles sont les écoles de musique concernées, si le CLEM est aussi intégré ? Elle s'étonne que la participation de Grandvaux seule à l'époque avait un budget de CHF 28'000 et sur les comptes 2010, CHF 25'000, mais pour le double d'habitants, le budget reste le même. Elle s'interroge s'il y a une clé de répartition prévue par rapport aux possibilités financières des parents ? Quant au compte 180.318.600 « Abonnements CFF », elle constate qu'il n'y a plus que 2 abonnements pour une population de 5'000 habitants, alors que la fusion devrait apporter une commune plus performante aux citoyens ?

M. Y. Kazemi, Municipal : Pour la 1<sup>ère</sup> question, on a repris les sommes qui avaient été admises dans les différentes communes. Il évoque qu'il y aura un changement de mode d'attribution dans la loi sur les attributions des écoles de musique. Il demande que le boursier y réponde.

M. A. Hersperger, boursier : Pour être tout à fait clair, au niveau de la subvention des écoles de musique, on devra payer CHF 4.50 par habitant à partir du mois d'août. On a donc pris 5 mois à CHF 4.50 par habitant. Ne sachant pas quel mode va être appliqué, car si à Grandvaux on paie CHF 8'000.-, ce n'est pas le cas sur les autres arrondissements. On a également mis une petite réserve pour atteindre la somme de CHF 25'000.-.

Mme Ch. Lavanchy : Elle souhaite savoir quelles écoles sont concernées ?

M. le Syndic : Toutes les écoles sont concernées, le CLEM en fait partie.

M. R. Emery : Concernant la participation aux écoles de musique, il mentionne que ce n'est pas CHF 4.50 qui sont prévus au budget 2012, mais CHF 1.88 par habitant. Si on arrondit, cela fait une somme de CHF 10'000.-. Or il reste CHF 15'000.- : comment ce montant sera partagé ?

- M. Y. Kazemi, Municipal : On doit faire ce travail avec la nouvelle loi sur les écoles de musique. Il s'agissait de réallouer les sommes et on a conservé les modes de paiement qui avaient été pris dans les anciennes communes jusqu'ici. Maintenant, on doit préparer l'introduction de cette nouvelle loi, même si elle entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012. On doit la traduire.
- Mme la Vice-Présidente : Qui souhaite répondre sur la 2ème question au sujet des abonnements CFF ?
- M. J.-P. Haenni, Municipal : Si on a opté pour 2 abonnements, c'est qu'il y avait une énorme perte sur celui de Cully-Epesses car très peu utilisé. On avait donc acheté 2 abonnements pour Grandvaux-Aran/Villette et 2 pour Cully-Epesses. On n'a pas voulu gaspiller CHF 20'000.- pour 2 abonnements non utilisés.
- Mme Ch. Lavanchy : Elle corrige en disant qu'il ne s'agit pas d'une perte de CHF 20'000.-, mais plutôt de CHF 6'000.- pour Grandvaux.
- M. J.-F. Parisod : Il demande une information sur le compte 110.310.200 «Journal d'information à la population » : le journal Le Courrier est-il compris dans ce montant ? Si non, est-il prévu quelque chose pour ce journal d'Oron ?
- M. Y. Kazemi, Municipal : Il confirme qu'il ne s'agit que du Journal communal. Concernant Le Courrier, il informe qu'une rencontre aura lieu la semaine prochaine avec les administrateurs de ce journal, car toutes les anciennes communes sauf Cully étaient abonnées. La Municipalité est favorable, il suffit de trouver un arrangement sur l'abonnement.
- M. R. Emery : Au compte 152.365.910 « Subventions aux sociétés », il souhaite avoir un détail du montant de CHF 110'000.-.
- M. JP Demierre, Municipal : On a tenu compte des montants attribués par les anciennes communes et on a reconduit les mêmes sommes jusqu'à ce jour.
- Mme J. Potin : Au compte 110.318.500 « Honoraires – Frais d'expertise » pour une somme de CHF 70'000.-, elle demande s'il y a eu consultation d'avocats pour le recours de M. Schwaab ?
- Mme la Vice-Présidente : C'est en cours, on essaie de faire le moins de frais possible et on n'a pas recouru aux avocats. On espère que cela va passer ainsi au SECRI.

La parole n'est plus demandée, la Vice-Présidente passe au vote.

**Au vote les comptes du dicastère Administration Générale sont acceptés tels que présentés par 64 voix, à l'unanimité.**

## **2. FINANCES, page 4**

La discussion est ouverte.

Mme A.-V. Wiget : Au compte 220.318.500 « Frais de fusion », elle souhaite avoir plus de détails quant au paiement de ces charges en 2010 mais qui seraient activées maintenant.

M. J.-P. Haenni, Municipal : Les frais de fusion effectifs de CHF 620'000.- seront comptabilisés en 2012, car la contribution de l'Etat sera encaissée seulement en 2012. Ces frais ont certainement déjà été payés.

M. S. Crosa : Il est surpris de la réponse. Ce qu'il comprend, c'est que tout ce qui a été dépensé sur la fusion signifie que les gens n'ont pas été payés et cela sera donc comptabilisé en 2012. Il ne comprend pas.

M. B. Rufi : Il explique qu'en 2009, les frais engagés par la fusion ont été payés par la commune de Cully. Ils ont été activés au bilan. En 2012, la contribution de l'Etat de CHF 1'950'000 sera encaissée et on va passer une écriture pour amortir l'actif par un compte de charges. Il s'agit d'une écriture comptable.

La parole n'est plus demandée, la Vice-Présidente passe au vote.

**Au vote les comptes du dicastère Finances sont acceptés tels que présentés  
par 64 voix, à l'unanimité.**

## **3. DOMAINES ET BATIMENTS, pages 5 à 16**

La discussion est ouverte.

M. J.-F. Parisod : Au sujet de Cully, il ne voit pas d'achat de combustible pour l'Auberge du Raisin et la Maison de ville. Qu'en est-il ?

M. le Syndic : Lorsqu'on a des locataires, on leur fait payer le chauffage et cela passe donc dans leurs charges.

M. P.-A. Grandchamp : Au compte 34301.313.300 « Produits de nettoyage » pour l'ancien bâtiment administratif de Grandvaux, il pense qu'il s'agit d'une erreur : CHF 350.- et non CHF 3'500.- ?

M. R. Bech : Avec humour, il déclare que cela fait partie de la marge de prudence.

M. P. Scalfaro : Il a été surpris en voyant ce parc immobilier impressionnant, car au total les charges sont plus élevées que les revenus. Il se demande s'il n'y a pas un décalage ?

- M. le Syndic : On a des bâtiments administratifs et si on enlève les anciens bâtiments et les écoles en partie, il faut savoir qu'on ne perd pas d'argent sur les bâtiments loués.
- M. A. Hersperger, boursier : Il souhaite souligner qu'il faut séparer les bâtiments en 2 groupes : 34 et 35. Le groupe 34 appartient aux bâtiments financiers et le 35, à ceux qui sont loués. Si on regarde ce dernier groupe, on s'aperçoit qu'il y a plus de revenus que de charges.
- M. L. Massy : Il relève que sur le compte 34802 « Refuge d'Epesses, il n'y aucune somme prévue. Qu'en est-il ?
- M. G. Hauert, Municipal : Le refuge étant dans un très mauvais état, on va prendre une décision pour ce que l'on va en faire. Vu sa petitesse, si l'on met deux équipes de cartes, il est plein.

La parole n'est plus demandée, la Vice-Présidente passe au vote.

**Au vote les comptes du dicastère Domaines et Bâtiments sont acceptés tels que présentés par 64 voix, à l'unanimité.**

#### **4. TRAVAUX, pages 17 à 20**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la Vice-Présidente passe au vote.

**Au vote les comptes du dicastère Travaux sont acceptés tels que présentés par 64 voix, à l'unanimité.**

#### **5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES, pages 21 et 22**

La discussion est ouverte.

- Mme L. de Palma : Au compte 502.352.220 « Ecolages – Secondaire VSB » pour un montant de CHF 270'000.-, elle aimerait savoir à quoi correspond ce montant ? Puis au compte 503.318.800/801 « Frais de transport sur commune et hors commune », totalisant env. CHF 700'000.-, comparant avec les comptes 2010, elle relève une augmentation de 10% et souhaite savoir pourquoi ?
- M. Y. Kazemi, Municipal : Il s'agit d'un écolage que la Municipalité paie pour les élèves accueillis essentiellement à Pully dans le cadre des VSB. Cela représente 85 élèves qui se déplacent. Dans le cas contraire, on facture les déplacements aux communes membres d'un établissement scolaire qui nous envoient leurs élèves.
- Mme L. de Palma : Elle s'étonne car cela ne figure pas dans les comptes 2010.

M. A. Hersperger, boursier : La prise en charge des VSB se retrouve dans les comptes de la commune et non dans les comptes de l'établissement scolaire.

M. Y. Kazemi, Municipal : Concernant l'évolution des transports, on a un contrat avec le transporteur. Les frais de transports spéciaux demandés par l'école représentent un point variable. Cette part vient en sus du budget. Le dispositif général de transport ne change pas. Tous les frais hors commune représentent donc les abonnements de train qu'on paie pour les élèves accueillis dans les établissements scolaires hors de la commune. Cela peut varier en fonction du nombre d'élèves.

Mme L. de Palma : Elle comprend qu'il n'y aura pas d'implication de la commune pour des frais comme l'achat d'un nouveau bus.

M. Y. Kazemi, Municipal : Un contrat de prestations a été signé en 2008 entre l'établissement scolaire de Cully et environs ainsi qu'avec MM. Dupasquier et Marzo pour l'organisation et l'exploitation du transport scolaire. Ce contrat prévoit une rémunération forfaitaire annuelle pour les transports ordinaires. Ce prix comprend l'équipement et l'amortissement général des véhicules. Les transports spéciaux sollicités par l'établissement scolaire sont facturés en sus. Selon les cas, la Municipalité participe à certains frais spéciaux, comme la formation de chauffeurs ou les équipements liés aux adaptations légales (ex. sièges pour enfants).

La parole n'est plus demandée.

**Au vote, les comptes du dicastère Instruction Publique et Cultes  
sont acceptés tels que présentés  
par 64 voix, à l'unanimité.**

## **6. POLICE, page 23**

La discussion est ouverte.

M. R. Emery : Au compte 610.437.000 « Produits des amendes d'ordre » pour une somme de CHF 75'000.-, il se demande s'il est judicieux de mettre un tel chiffre à ce poste ? Si on n'arrive pas à cet objectif, que devons-nous faire, blâmer le Commandant Chollet ou féliciter les citoyens ?

M. JP Demierre, Municipal: A l'heure actuelle, on est à environ 1400 PV posés (moyenne de CHF 60.-).

La parole n'est plus demandée, la Vice-Présidente passe au vote.

**Au vote les comptes du dicastère Police sont acceptés tels que présentés  
par 62 voix et 2 abstentions.**

**7. SECURITE SOCIALE, page 24**

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Denisart : Au compte 710.352.200 « Participation à l'ARAJEL », il demande sur quelle base le montant de CHF 762'800 a été calculé ?

M. Y. Kazemi, Municipal : Sur les comptes 2011, nous avons un budget de CHF 680'631, donc une augmentation liée principalement aux accueils. La garderie de Lavaux passe de 32,9 à 34,1 enfants pour l'accueil préscolaire. L'accueil parascolaire passe de 23,8 à 32,3 enfants. Il y a un gros changement au niveau de l'accueil chez les mamans de jour qui passe de CHF 50'000 à CHF 100'000, structure d'accueil moins sollicitée par Bourg-en-Lavaux que par les communes de Chexbres, Rivaz et Saint-Saphorin.

M. J.-L. Denisart : A priori, on a un certain nombre de m2 et l'accueil correspond à un certain nombre d'enfants. Etant donné que le personnel est au maximum, il remarque que plus on a d'enfants, moins cela devrait coûter et plus les parents paient. Il est surpris. Si la masse salariale est fixe, chaque enfant supplémentaire devrait diminuer ces coûts. Est-il prévu une nouvelle structure ?

M. Y. Kazemi, Municipal : Pour les coûts, le budget considère une situation d'accueil maximale sans augmentation de surface. Du fait des seuils d'accueil (nombre d'enfants pris en charge par une éducatrice), les coûts par enfant n'augmentent pas linéairement mais par palier. Selon les conventions prises, la commune devrait assurer en moyenne 35% des frais de la garderie. L'année dernière, on atteignait environ 29% et cette année environ 37%. Ces variations sont normales et ne doivent pas faire l'objet d'une correction annuelle. Si un déséquilibre perdure sur 4 ou 5 ans, il conviendrait alors d'envisager une correction du taux de participation des parents (en plus ou en moins). Concernant l'évolution des structures, une augmentation des capacités d'accueil de la commune est prévue au plan des investissements.

Mme N. Cuénoud : Au compte 710.365.530 « Projet jeunesse » de CHF 20'000, elle demande ce que cela représente ?

M. Y. Kazemi, Municipal : Aujourd'hui, il ne sait pas. Il y a beaucoup de choses pour les petits enfants et ceux en âge de scolarité, mais pas grand-chose pour les classes de jeunes qui n'ont pas encore bénéficié d'une grande attention. Un projet qui va voir le jour est le terrain multisports. Les autorisations sont là et le début du chantier est prévu au printemps prochain. L'idée est d'offrir une attention à d'autres classes de jeunes, c'est pourquoi cette somme a été prévue au budget.

Mme N. Cuénoud : Il ne s'agit donc pas des quelques projets étudiés à l'époque pour les jeunes ?

M. Y. Kazemi, Municipal : Le plus gros projet de l'époque est le terrain multisports qui lui est réalisé au sens financier. Il s'agit d'une somme au budget qu'il souhaite voir évoluer.

La parole n'est pas demandée, la Vice-Présidente passe au vote.

**Au vote, les comptes du dicastère Sécurité Sociale sont acceptés tels que présentés, par 64 voix, à l'unanimité.**

### **8. SERVICES INDUSTRIELS, pages 25 et 26**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la Vice-Présidente passe au vote.

**Au vote, les comptes du dicastère Services Industriels sont acceptés tels que présentés par 64 voix, à l'unanimité.**

### **RECAPITULATION GENERALE**

La discussion d'ordre général est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la Vice-Présidente passe au vote.

## **CONCLUSIONS**

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

- vu le préavis n° 10/2011 de la Municipalité du 7 novembre 2011,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **DÉCIDE**

par 64 voix (à l'unanimité)

➤ **d'approuver** le projet de budget 2012 de la Commune de Bourg-en-Lavaux tel que présenté.

Les résultats de ce budget sont les suivants :

<b>Recettes totales</b>	<b>CHF</b>	<b>34'737'400</b>
<b>Charges totales</b>	<b>CHF</b>	<b>34'792'400</b>
<b>Excédent de charges</b>	<b>CHF</b>	<b>55'000</b>

**Marge d'autofinancement : CHF 1'503 000.-**

M. Hersperger, boursier, est remercié pour son travail et ses explications.

Arrivée au terme de la discussion concernant le budget 2012, la Vice-Présidente passe au point 9 de l'ordre du jour.

## **9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES**

La Vice-Présidente passe la parole en premier à M. Max Graf, Syndic.

### **M. le Syndic Max GRAF**

En ce qui concerne la Justice 6, la mise en valeur de ce bâtiment sera terminée à la fin de la semaine prochaine. Un article sera publié dans le Journal communal quant à l'avancement et à la finalisation de ces travaux.

Il souhaite ensuite une très bonne année, une bonne santé et avoir le plaisir de retrouver l'assemblée aussi souriante l'année prochaine.

### **M. le Conseiller municipal Patrick CHOLLET**

Il n'a pas de communication. Il souhaite par contre de merveilleuses fêtes de fin d'année. Il se réjouit de collaborer avec le Conseil communal en 2012 avec certains gros projets à réaliser, donc bon repos à tous au vu du travail l'année prochaine !

### **M. le Conseiller municipal Jean-Paul DEMIERRE**

Une voiture Mobility sera disponible dès le 13 décembre.

Cully-Bazar s'est bien déroulé, il félicite les protagonistes. Il cherche un Comité au niveau des commerçants et artisans dès le début de l'année.

Il souhaite également à tous de bonnes fêtes de fin d'année et plein de santé pour le futur.

### **Mme la Conseillère municipale Nicole GROSS**

Elle informe que la vente de sapins aura lieu le 17 décembre à Riex. De plus amples informations seront publiées dans le Journal de la commune.

Elle souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année à tous.

### **M. le Conseiller municipal Jean-Pierre HAENNI**

Suite aux discussions avec la Commission ad'hoc nommée lors de la dernière séance du Conseil, le règlement sur la distribution de l'eau a été révisé de A à Z et est actuellement en consultation aux services de l'Etat, puis fera l'objet d'un préavis pour soumission au Conseil communal. Le prix de l'eau est décidé par la Municipalité. Il informe que ce prix sera augmenté à CHF 2.50 le m<sup>3</sup> et non à CHF 2.30 le m<sup>3</sup>, avec une perte de plus de CHF 300'000 sur la vente d'eau.

Il remercie ensuite le Conseil de l'adoption du budget 2012 ainsi que les boursiers, M. Hersperger, M. Busset et Mme Jaccoud.

Il souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de Noël et ses vœux les meilleurs pour 2012 ainsi qu'à ses collègues municipaux.

#### **M. le Conseiller municipal Georges HAUERT**

Il n'a pas de communication. Il souhaite à son tour de bonnes fêtes de fin d'année à tous ainsi qu'à leurs proches.

#### **M. le Conseiller municipal Yves KAZEMI**

Le Journal communal devrait arriver dans les boîtes aux lettres d'ici le 9 décembre.

Les personnes annoncées pour l'« Agenda 21 » sont priées de s'approcher de lui pour convenir d'une date en janvier 2012.

Ensuite il dit merci à tous pour le soutien dans ce travail et souhaite le meilleur pour l'année à venir.

### **10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**

- Mme V. Hill : 3 documents ont été distribués à chacune et à chacun. Elle donne quelques compléments suite à l'intervention de M. Haenni sur le prix de l'eau. Des simulations de budget ont été faites. Elle se tient à disposition pour toute question.
- M. M.-H. Noverraz : Il demande quelle est la démarche pour obtenir du bois de feu et à quel tarif ? Il souhaite également savoir où se trouve la ferme Capochon » à Forel ?
- M. G. Hauert, Municipal : La ferme de Capochon se trouve au pied de la Tour de Gourze, entre la Tour de Gourze et le stand de tir de la Bedaule qui appartenait à l'ancienne commune de Villette. Cette ferme est louée. Les pâturages autour sont eux loués à des agriculteurs de la région. Quant au bois de feu, il faut s'adresser à M. Vurloz qui gère la vente.
- M. C. Grin : Il demande à ce que les numéros de téléphone de l'administration communale soient mentionnés dans le Journal communal, car ce n'est pas simple de les trouver, même dans l'annuaire téléphonique où les anciens numéros y figurent encore.
- M. Y. Kazemi, Municipal : Il en prend note et le fera au prochain numéro.
- Mme J. Potin : Elle revient sur la question de l'eau : on a voté au budget CHF 2.30 le m<sup>3</sup> et maintenant il s'agit de CHF 2.50 le m<sup>3</sup> ?

- M. J.-P. Haenni, Municipal : Il lui donne raison, car lorsque le budget a été établi, on n'avait pas encore eu la séance avec la Commission ad'hoc. Le montant de CHF 2.30 figurait dans les recommandations de la Commission thématique lors du projet de fusion. On a dû rectifier ce prix.
- M. R. Bech : Il évoque que dans le rapport de la Commission des finances, il est mentionné qu'une augmentation du prix de l'eau allait être faite. La Commission n'a pas jugé nécessaire de proposer un amendement au projet de budget, étant un élément connu.
- M. S. Crosa : Au sujet du prix de l'eau, il demande si les 3 simulations données indiquent déjà la structure tarifaire de l'eau dans la nouvelle mouture ? En d'autres termes, il n'y a pas de taxes d'abonnements, mais une participation fixe à chaque raccordement de maison qui pourrait être logique, car pour une maison avec 1 raccordement et 10 personnes, l'investissement est le même, mais pas la consommation d'eau, ce qui défavorise les familles nombreuses.
- M. J.-P. Haenni, Municipal : On est parti sur le principe suivant : premièrement, il faudra économiser l'eau à l'avenir, car elle deviendra une denrée rare. On veut sensibiliser le consommateur pour que l'eau ne s'écoule pas des heures pour rien. La taxe est payée à la construction et ensuite, cela se fera en fonction de la consommation effective de l'eau. Il n'y aura donc aucune taxe mais un compteur dont le prix est fixé.
- Mme Ch. Lavanchy : Elle aimerait savoir si, au sujet de la location des salles, un carton de clés se serait perdu entre Grandvaux et Cully, car c'est une galère pour louer une salle à Grandvaux : il faut courir d'un bâtiment à l'autre. Serait-il possible d'avoir des clés en suffisance ?
- M. G. Hauert : Les clés ne sont pas perdues. On a mis du temps à mettre à jour le logiciel servant à codifier les clés. Cela est en cours !
- M. C. Grin : Il annonce qu'il a le calendrier des manifestations avec lui et il prie les personnes qui souhaitent le modifier de venir vers lui, afin de pouvoir le transmettre à Katia Jobin le lendemain matin. Par exemple, lorsqu'il y a 2 manifestations en même temps.
- M. A. Chollet : Concernant le Lavaux Express, il informe que la dernière Assemblée générale a permis le vote pour l'achat d'un nouveau train avec un financement original. Il se tient à disposition pour tout renseignement à ce sujet.
- Mme L. de Palma : Elle a relevé une coquille sur le plan d'investissements et grâce à cela, elle a remarqué qu'il y avait plus de CHF 800'000 pour la rénovation de la Maison de Ville et une étude à CHF 200'000 prévue pour l'Hôtel du Monde. Il lui semble qu'il serait opportun de recréer

ce qui s'était fait à Grandvaux à l'époque, à savoir une « Commission des Auberges » qui serait chargée d'être l'interlocuteur privilégié des restaurateurs, de sorte qu'il y ait une coordination touristique et promotionnelle pour ces établissements de la commune. Elle fait une proposition et demande aux gens intéressés à participer à une telle commission de s'adresser à elle et on verra de manière législative comment cela se passera à la prochaine séance du Conseil.

M. le Syndic : Il rappelle qu'il s'agit d'une commission municipale et la gestion des auberges dépend du dicastère des bâtiments. En général, il y a 3 ou 4 personnes qui en font partie avec un expert de temps en temps (architecte ou spécialiste en énergies renouvelables), comme c'est le cas pour l'Auberge du Raisin. Pour l'instant, cette commission reste telle qu'elle est.

Mme L. de Palma : Elle est contente de savoir que l'Auberge du Raisin est suivie de près par des spécialistes et se demande si cette commission se penche aussi sur l'Hôtel du Monde à Grandvaux ?

M. P. Riesen : Pour conclure et détendre l'atmosphère, il remercie Madame la Vice-Présidente d'avoir pris l'heureuse initiative de mettre et de décorer un sapin de Noël.  
*(Acclamations)*

Il annonce également l'anniversaire ce jour de M. P.-A. Grandchamp.  
*(Acclamations)*

La parole n'est plus demandée.

La Vice-Présidente prend la parole et souhaite à chacune et à chacun un bon appétit, une bonne soirée et ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année, ainsi qu'à ses proches.

La séance est levée à 19h30.

*Le verre de l'amitié aura lieu dans le foyer avant le repas de fin d'année concocté par le restaurant le Villette dont la Vice-Présidente est propriétaire.*

Au nom du Conseil communal :

La Vice-Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo

Aran, le 14 décembre 2011